

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MONCHY-LAGACHE

du jeudi 15 Septembre 2016 à 19 heures .

Approuvé lors du Conseil Municipal en date du 26/10/2016.

Présents : P.LEVERT - Y.BRESOUS - J.HAPPE - JC ISTE – D.RIGOLIN - O.BLERIOT - M.CAPON - P.DUPONT - E.ELLEBOODE - JB GRU - P.GOURLIN - D.WILLEMANN

Retardataire : - A.BORRUECO (arrivée à 19h30)

Absents excusés : R.CAILLEUX procuration à P.GOURLIN

E.HUBERT

Secrétaires de séance : P.DUPONT - JC ISTE

Présence de la secrétaire de mairie

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 juin 2016
- Décisions budgétaires modificatives
- Redevances pour occupation du domaine public
- Convention de groupement de commandes avec la communauté de communes du Pays Hamois concernant la voirie 2015.
- Renouvellement des baux des jardins communaux.
- Rachat d'un caveau vide par la commune en vue de créer un ossuaire communal.
- Point sur l'aménagement de la zone à urbaniser.
- Tours de garde aux élections départementales des 18 et 25 septembre 2016
- Informations diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 juin 2016

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

• Décisions budgétaires modificatives

* Transfert de crédits – 100€ - du chapitre 020 au chapitre 16 de la section d'investissement afin de tenir compte d'une régularisation sur un mandat d'une année antérieure concernant l'emprunt n°1090283 relatif à l'opération 19 Grande Rue contracté par la commune auprès de la Caisse des Dépôts en 2007 et arrivant à échéance en 2016.

Cette décision budgétaire modificative est adoptée à l'unanimité.

* Transfert de crédits – 20 000 € - du chapitre 27 au chapitre 20 de la section d'investissement afin de pouvoir procéder à la régularisation d'opérations comptables (étude d'aménagement du centre bourg).

Cette décision budgétaire modificative est adoptée à l'unanimité.

• **Redevances pour occupation du domaine public**

M. le Maire propose de fixer le montant de la redevance due pour occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications électroniques au taux maximum prévu par le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité pour l'année 2016 ainsi que pour les années à venir.

M. le Maire propose de fixer le montant de la redevance due pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres arrêté au 31 décembre de l'année précédente.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité pour l'année 2016 ainsi que pour les années à venir.

• **Convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays Hamois concernant la voirie 2015**

Afin de régulariser sa participation à l'appel d'offre du marché de travaux de voirie proposé par la Communauté de Communes du Pays Hamois en 2015, M. le Maire propose d'approuver la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

• **Renouvellement des baux des jardins communaux**

La parole est donnée à J.HAPPE (Maire-Adjoint)

Sont concernées par ce renouvellement les parcelles J24 et J37 dont l'appellation "jardins communaux" est abandonnée. Ces 2 parcelles sont libres à la location au 1^{er} janvier 2017.

Il est proposé :

* que la location de la parcelle J24 d'une contenance de 1ha52a donne lieu à un bail à ferme pour une durée de neuf années commençant à courir le 1^{er} janvier 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

* que la parcelle J37 d'une contenance de 1ha9a60ca soit divisée en 2 pâtures de contenance équivalente et que la location de ces pâtures donne lieu à un bail précaire, pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction. En effet, la commune se réserve le droit de libre révocation afin de pouvoir, en cas de nécessité, créer un bassin de rétention sur cette parcelle.

Cette proposition est adoptée par 10 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

D.RIGOLIN n'a pas souhaité prendre part au vote.

Pour : P.LEVERT - A.BORRUECO – Y.BRESOUS - R.CAILLEUX - J.HAPPE - JC ISTE - P. DUPONT – E.ELLEBOODE – P.GOURLIN – D.WILLEMANN

Abstention : JB GRU

Contre : O.BLERIOT - M.CAPON

• **Rachat d'un caveau vide par la commune en vue de créer un ossuaire communal**

M. le Maire informe les membres du conseil qu'un caveau vide de 4 places, propriété de la famille Devendeville, est actuellement libre. Il propose la rétrocession de la concession de terrain perpétuelle et le rachat de ce caveau pour un montant de 800€ sous réserve qu'il soit en parfait état d'usage en vue de créer un ossuaire communal..

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

• Point sur l'aménagement de la zone à urbaniser

La parole est donnée à J.HAPPE (Maire-Adjoint).

La découverte d'une importante nécropole mérovingienne modifie le projet d'aménagement qui doit tenir compte de certaines contraintes.

Le 13 septembre dernier, la société Diverscités a présenté un nouveau projet sur plan. Ce projet répond aux exigences nouvelles et peut être rapidement validé et déboucher sur un permis d'aménager.

Les différents membres du Conseil n'émettent pas de remarques contradictoires et approuvent le nouveau projet. Les coûts liés à la voirie seront probablement inférieurs en raison du nouveau tracé.

Un fonds de concours de 500 000€ a été mis en place par la communauté de communes du Pays Hamois. Ce fonds de concours est uniquement réservé pour les aménagements de voirie dans les petites communes à raison d'un maximum de 90 000 € par commune et il est limité à 50% du

montant total.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter l'aide de la Communauté de Communes du Pays Hamois dans le cadre du fonds de concours 2016 pour les travaux de voiries communales.

• Tours de garde aux élections départementales des 18 et 25 septembre 2016.

Le calendrier a été élaboré.

M. le Maire rappelle que tout électeur de la commune peut tenir le bureau de vote.

• Informations diverses

* Projet de modification de la durée hebdomadaire de travail de l'animatrice bibliothèque

La parole est donnée à J.HAPPE (Maire-Adjoint) qui signale que la charge de travail de l'animatrice augmente d'année en année.

Les services rendus sont de plus en plus divers. Il est proposé de modifier la durée hebdomadaire du poste de l'animatrice qui de 25 h passerait à 28 h par semaine.

L'augmentation horaire dépassant les 10%, aucune décision ne peut être prise avant d'avoir l'avis du CTP (Comité Technique Paritaire) qui se réunira le 03 octobre 2016.

La décision sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal.

* Opération Brioches

Elle se déroulera du 03 au 09 octobre 2016.

Levée de séance à 21 h